

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUILLET 2023

Accusé de réception en préfecture
066216600726-20230728-DCM2023-20-DE
Date de télétransmission : 28/07/2023
Date de réception préfecture : 28/07/2023

2ème convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 24 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 5
Nombre de votants : 7

Date de convocation : 24 juillet 2023

L'an deux mille vingt- trois, le 28 Juillet à 10H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : Laurence Barnola, Bruno Cagny, Laurent Leygue, Paul Miffre, Sophie Verney

Absents excusés : Abdelhaq Achemirou, Alizée Desmet, Fabrice Calmont

Procurations : Abdelhaq Achemirou à Laurent Leygue, Fabrice Calmont à Bruno Cagny

M Bruno CAGNY est élu secrétaire de séance.

DCM2023-20: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu les demandes présentées, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer pour attribuer les subventions aux associations, telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

L'Union Sportive d' Estavar a besoin pour fonctionner d'une subvention, or son dossier de demande est incomplet. Aussi le Maire propose une subvention d'un montant total de 2000,00€, répartis comme suit :

- 1500€ seront versées immédiatement
- 500€ restants seront versés à réception des documents manquants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- D'accorder une subvention à l'Union Sportive d'Estavar aux conditions énoncées ci-dessus.
- D'autoriser Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

